

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS
COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2024

Tome 443 de la collection

BRILL | NIJHOFF

Leiden/Boston

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

La cohérence mondiale du droit. Cours général de droit international privé, par L. D'AVOUT, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)	9-724
---	-------

TABLE DES MATIÈRES

Premières vues. L'unité du droit par-delà les souverainetés étatiques? . .	31
Chapitre introductif. Face à l'anarchie juridique mondiale	42
Section 1. Le droit « international » « privé » : appellation mystérieuse, savoir-faire millénaire	50
Par. 1. Définir, nommer, circonscrire.	52
A. Définitions a-prioristiques ou cartographiques du droit international privé	54
1. A travers des sources spécifiques?	54
2. A travers un objet spécifique?	57
B. Définition fonctionnelle	63
1. Finalité ou justification fondamentale de la matière	63
2. Moyens techniques, mécanismes, fédérés autour de la finalité	66
Par. 2. Styliser la discipline.	71
A. Arrêts sur image.	71
B. Quelques représentations intellectuelles au départ du droit international général et de ses ambiguïtés	76
1. Une discipline étatique, unilatérale ; un droit interne assoupli ou transformé.	77
2. Un droit interétatique, « collaboratif » (les associations ou cumuls de points de vue étatiques)	81
3. Un droit répartiteur de compétences, formulé par et pour des ordres indépendants	84
Section 2. La quête d'une cohérence interétatique et transnationale du droit	90
Par. 1. Signification de la cohérence	91
A. Etymologie.	92
B. Acceptions voisines ou dérivées en matière juridique	94
1. Hypertrophie de l'approche logique	94
2. Valeurs et méthodologies connexes, pertinentes pour le droit (prévisibilité, sécurité)	96
C. Sens retenu.	98
Par. 2. Nécessité de la cohérence dans le domaine juridique	100
A. Eloges de l'incohérence	100
1. Apologie des désordres temporaires	100
2. Les nihilistes : tout est incohérent, la cohérence n'est qu'une représentation mentale	102
B. Traductions positives de la cohérence en matière juridique	107
1. La cohérence institutionnelle contraint les individus	107
2. La cohérence contraint le politique	110
Par. 3. Possibilité d'une cohérence juridique étendue au monde entier	115
A. Ouverture et interconnexion des systèmes juridiques	116
1. La fin des Etats opaques et autarciques	117
2. L'ouverture des autres « sphères » juridiques	122

B. Interétatisme, supra-étatisme: les défis institutionnels du système international	123
1. Dialectique de l'unilatéral et du concerté	124
2. L'horizontal et le vertical; les droits subjectifs inter- ou supra-étatiques	126
C. Souveraineté territoriale, fédéralisme et institutions juridiques mondiales	130
Première partie. Horizontalités – L'interaction des sphères juridiques indépendantes	135
Chapitre II. L'équité formulée au départ de la <i>lex fori</i>	139
Section 1. L'esprit de relativité juridique	142
Par. 1. Extranéité et relativité: les données premières du droit civil international.	142
A. Relativité quant aux personnes (nationaux et étrangers devant l'autorité du droit local)	142
1. L'étranger, corps extérieur à la collectivité	143
2. Le statut des nationaux et des multi-nationaux	147
B. Relativité quant aux situations	154
1. Réception des situations internationales ou étrangères; variations de l'ordre public	155
2. Portée spatiale des lois.	158
Par. 2. La relativité juridique des temps modernes et le phénomène d'autolimitation des ordres juridiques étatiques	162
A. Illustrations du phénomène	162
B. L'autolimitation des ordres étatiques et la subsidiarité.	165
1. La prémisse: l'Etat omnipotent	166
2. Les voies multiples de l'autolimitation de la puissance étatique.	170
Section 2. L'assouplissement de la <i>lex fori</i> (les mécanismes embryonnaires du droit international privé)	182
Par. 1. La <i>lex fori</i> comme point de départ	184
A. Raison d'être (procédure et fond).	184
B. Vivification des situations juridiques étrangères	190
Par. 2. Les voies diverses de l'adaptation judiciaire.	193
A. Un exemple historique: l'ignorance excusable par l'étranger de la loi pénale locale.	193
B. Les techniques contemporaines	195
1. Désactivation, ou autolimitation <i>stricto sensu</i> , de la règle de droit.	197
2. Application atypique de la loi par voie d'interprétation <i>ad hoc</i> ou de prise en compte d'un droit étranger	201
3. Règles matérielles internationales d'origine prétorienne	206
Par. 3. Limites à la créativité judiciaire?	211
A. Vrais conflits	211
B. Techniques unilatérales (ou substantielles) de résolution des vrais conflits	213
Chapitre III. Rattachements et règles de rattachement (compétence d'autorités, applicabilité des lois).	218
Section 1. Propos liminaires.	219

Par. 1. Le rattachement en un sens peu technique	220
A. Point de contact inné, multiplicité et regroupement de points de contact	220
B. Lien raisonnable et justifiable, lien suffisant ou dominant	224
C. Rattachement et idéologie d'une compétence impartie	227
Par. 2. Le concept technique et sa valeur transversale	233
A. Le rattachement, indication normative puis connexion concrète	233
B. Place du rattachement au sein des règles juridiques	237
1. Du côté des conséquences de la règle	237
2. Du côté du présumé de la règle	238
C. Les rattachements apparents ou assourdis du droit de la reconnaissance des jugements (ou de situations constituées à l'étranger)	241
D. Conclusions intermédiaires	251
Section 2. Les rattachements de compétence judiciaire ou administrative	253
Par. 1. Originalité des rattachements de procédure	254
A. Pouvoir ou compétence?	254
B. Compétence et droit applicable	259
C. Compétence-disponibilité et compétence-mission	263
1. Le cas de la juridiction civile	264
2. Le cas de l'autorité administrative	266
Par. 2. Tendances et problèmes contemporains de la compétence judiciaire internationale	268
A. Définition « fonctionnelle » ou « instrumentale » des rattachements	269
1. Variété et compénétration des intérêts pris en compte	269
2. Typologies et grilles d'application	278
B. Mise en œuvre	281
1. Sanction des règles de compétence	281
2. Tempéraments à une compétence acquise et exercée	283
a) La considération des compétences concurrentes est pertinente (voire obligatoire) lors de la mise en œuvre des règles de compétence internationale d'une autorité donnée	284
b) L'exception de <i>forum non conveniens</i>	286
Section 3. Les rattachements du droit de fond	291
Par. 1. Genèse et justification des règles de conflit	292
A. Le fondement premier: les politiques législatives internes et leur projection sur les situations internationales	295
1. Les règles bilatérales, au départ de rattachements unilatéraux cristallisés	295
2. L'égale vocation des lois étatiques et le problème des législations atypiques	301
B. L'addition des politiques juridiques propres aux relations internationales	304
1. La théorie de l'assemblage modifiée: de l'anticonceptualisme nord-américain au fonctionnalisme	305
2. Qui fixe les politiques juridiques spécifiques en matière internationale?	308
C. <i>Addendum</i> : contingence, flexibilité et spécialisation des règles de conflit	315

Par. 2. Mise en œuvre téléologique et circonstanciée	317
A. De quelques difficultés classiques	317
1. Qualification et dépeçage	318
2. Conflits de systèmes et de points de vue	320
3. Cécité de la règle de conflit? Le retour immédiat des valeurs	322
B. L'autorité des règles de conflit	323
1. Pour les justiciables	323
2. Pour les juges, les administrations ou des arbitres	325
a) Au foyer des rattachements impératifs.	326
b) Devant l'autorité d'un pays tiers (le procédé de la référence et le devoir de curiosité sur le sort de la décision ou de l'acte).	327
c) En arbitrage: la prise en compte des impérativités législatives.	329
Par. 3. Le rattachement, sans les règles de rattachement?	331
A. Les clauses d'exception	332
B. Les exceptions de reconnaissance, de prévisibilité, de proportionnalité, de confiance légitime, etc.	335
Chapitre IV. La coopération transnationale, les communications entre autorités.	343
Section 1. Les visages divers de la coopération transnationale.	346
Par. 1. Dimension classique de la coopération (moyennant distinction d'une mesure accessoire et d'une procédure principale)	347
A. L'assistance, ou entraide, administrative et judiciaire	347
1. Une coopération technique, réalisée à travers des actes auxiliaires.	349
2. Une coopération spécialisée, segmentée et librement déterminée par les Etats.	353
B. Coopération en marge de la procédure de référence	358
1. Auteur et instant de la demande d'entraide	358
2. La reconnaissance des jugements et des actes publics, mode de coopération?	359
3. Les mesures conservatoires, dans leur rapport avec l'instance contentieuse étrangère	362
Par. 2. Figures modernes: stimulation ou codétermination des solutions juridiques	364
A. Les «systèmes de coopération» d'origine conventionnelle	365
1. Conventions de La Haye récentes	366
2. Autres régimes conventionnels	371
B. La rencontre spontanée des unilatéralismes et leur conjugaison	372
1. Explication	373
2. Premières illustrations	374
a) Au départ et autour de l'arbitrage	374
b) Un cas révélateur de la mondialisation du contentieux: le dialogue transatlantique pour la restitution de certains avoirs spoliés	378
Section 2. La résolution concertée, ou interactive, des différends internationaux.	380
Par. 1. Raison d'être	382

A. L'idéal de la procédure contentieuse unique: ses conditions et ses limites	382
1. Articulation typique des procédures nationales dans un souci de cohérence juridique	382
2. Les deux outils classiques de conditionnement de la justice étrangère	384
3. Les conflits de procédures, occasions de dialogue	387
a) Pourquoi anticiper les blocages ou incohérences futures? L'émergence du déclaratoire	387
b) Les injonctions anti-procès (vices et vertus)	389
B. La codétermination dialoguée des standards de la justice civile internationale.	390
1. Procédure et droit applicable au fond	390
2. Négociation de la compétence judiciaire internationale	392
Par. 2. Manifestations et conséquences.	395
A. Domaines privilégiés de la concertation judiciaire transnationale	395
1. Contentieux familial (exemple du Réseau des juges de La Haye)	396
2. Insolvabilité	398
3. Contentieux collectif ou d'intérêt public	401
B. Outils avérés ou possibles.	402
1. La convention transnationale de procédure (notion, régime).	403
2. Les renvois partiels de compétence et la question préjudicielle transnationale	409
Section 3. Sur le devoir coopératif des juges ou autorités dans les affaires internationales.	413
A. Situation actuelle	413
B. Réflexion prospective	421
Conclusion de la Première partie	428
Seconde partie. Verticalisation – Les réponses institutionnelles à la compénétration des sphères juridiques.	431
Chapitre V. La cohérence du droit à travers les organisations fédératives	437
Section 1. Réalisations à partir du droit public	441
Par. 1. L'expérience européenne: l'intégration par le mouvement	443
A. Vie transfrontière des individus et «citoyenneté de mouvement»	445
1. Reconnaissance des certificats et documents	446
2. Articulation des compétences normatives et exécutives (travail et sécurité sociale).	448
3. Répression pénale et administrative des délinquants	451
B. Activité ubiquitaire des entreprises	454
1. Mobilité et ubiquité; la co-action administrative dans la vie internationale des affaires	454
2. Le droit de la concurrence et ses avatars	455
3. Entreprises systémiques du secteur bancaire et financier.	460
a) Vivacité de l'échelon européen, rattachement des marchés réglementés	460
b) Agrément administratif et rattachement d'origine des entreprises supervisées	461

c) Crises financières transeuropéennes et restructuration urgente	463
4. Collecte et exploitation des données personnelles	465
Par. 2. Systématisation sous l'angle institutionnel	469
A. Accentuation de la coopération horizontale	470
1. L'acte administratif (ou public) transnational – approches théoriques.	471
2. Variété des formes d'interaction administrative	474
3. La reconnaissance mutuelle automatique et ses nécessaires limites.	477
a) En matière administrative, en général	477
b) En matière répressive, en particulier.	486
B. Les organes administratifs supra-étatiques	493
1. Vocation fédérative de la Commission européenne et des agences spécialisées	493
2. Gestion des frontières extérieures de l'espace régional.	499
Section 2. La discipline verticale des conflits de lois dans l'intérêt des personnes privées	503
Par 1. Questions institutionnelles: les procédures supra-étatiques	504
A. L'expérience fédérale nord-américaine	504
1. L'organisation judiciaire aux Etats-Unis	504
2. Le choix d'un règlement décentralisé des conflits internationaux de lois.	506
B. Autres modèles et réalisations.	510
1. Contre-exemples à la retenue constitutionnelle nord-américaine	510
2. Autorités supranationales sectorielles	511
3. Juridictions de contrôle <i>ex post</i> ou <i>ex ante</i>	512
4. Les utilités multiples de la « coopération préjudicielle »	515
Par 2. Verticalité et cohérence du droit applicable	519
A. D'en haut: un autre regard sur les conflits internationaux de lois	520
1. Mise à nu de conflits classiques, réputés insolubles	522
2. Résorption automatique (et discutable) de certains autres conflits	524
3. Frictions et incertitudes d'un genre nouveau	526
B. Règlement supra-étatique des conflits.	529
1. Législation uniforme produite par l'organisation	529
2. Interprétation des libertés et principes généraux de l'organisation fédérative. La préemption juridictionnelle	536
a) Théorie des droits subjectifs internationaux ou supra-étatiques.	536
b) Pertinence de la théorie	539
C. Appréciation de la discipline verticale prétorienne.	544
1. Entre prérogative procédurale individuelle et pouvoir supra-étatique: triangulation institutionnelle et « conflits diagonaux ».	544
a) Conflits horizontaux résolus dans l'axe vertical à l'aide des droits fondamentaux	546

b) Frictions entre deux régimes juridiques ayant des objets distincts et une autorité inégale	548
c) Conflits entre deux droits fondamentaux de même rang à propos d'une situation privée internationale.	553
2. De l'usage raisonnable des pouvoirs interprétatifs supra-étatiques	554
a) Conflits de politiques législatives. Conciliation et mise en balance	556
b) Gestion des difficultés techniques; le cas des qualifications uniformes et autonomes	559
c) Frontières externes de l'ordre régional (Etats membres et Etat tiers)	562
Chapitre VI. Droit et justice en surplomb des Etats.	567
Section 1. Les institutions du droit de la paix	571
Par. 1. La justice supra-étatique instituée par traité	571
A. Retour sur le traité international et les relations qu'il institue	572
1. Le traité en tant que « loi commune »	573
2. Le mécanisme de la stipulation interétatique pour autrui.	578
B. Réalisations passées et actuelles	582
1. Arbitrage ou justice spécialisée dérivant des traités	582
2. L'expérience des tribunaux binationaux, notamment des « tribunaux arbitraux mixtes »	584
Par. 2. L'Organisation des Nations Unies	589
A. Verticalité limitée de l'institution.	592
1. En matière d'exécution forcée.	592
2. En matière d'harmonisation des lois	594
B. Une juridiction centrale de ressort mondial.	600
1. La Cour internationale de Justice: sa nature, son office	600
2. Règles de droit international appliquées	606
a) Disparité des règles.	607
b) Interprétation et harmonisation des règles.	609
C. Les droits individuels dans la jurisprudence des juridictions internationales généralistes	611
1. Abstraction faite des mobilités individuelles ou des changements de législation	614
2. Dans les situations transnationales de mobilité (personnes et biens), ou de variation de la législation dans le temps	616
Section II. Fragmentation institutionnelle internationale et renouveau du <i>jus commune</i>	622
Par 1. Parcellisation du droit, les leçons de la doctrine publiciste	623
A. Des conflits de traités aux conflits de procédures supra-étatiques (le rapport de 2006 établi sous les auspices de la Commission du droit international).	624
1. Aspects normatifs	625
2. Aspects institutionnels	628
B. Gestion de la pluralité institutionnelle	631
1. La compétence des institutions supranationales considérées	631
2. Conflits de procédures spécialisées et cohérence interinstitutionnelle	633

3. Disponibilité des instruments généraux de la cohérence inter-institutionnelle	635
Par. 2. Multiplicité des régimes juridiques, cohérence du droit	643
A. Le rôle contemporain des Etats. La souveraineté à sa juste place	645
1. La souveraineté des Etats, principe et fonctions	646
2. L'Etat-interface; les modalités nouvelles de la souveraineté en matière juridique	648
B. Les valeurs et standards juridiques communs	656
1. La fertilisation judiciaire des principes généraux	658
2. Les valeurs énoncées par des conventions internationales ou déclarations de portée générale	667
C. Outils et lieux de résorption des discordances juridiques. La fin de la justice spatialisée?	674
1. Discordances juridiques et judiciaires dans les relations internationales	674
2. Lieux et méthodes de résorption	678
3. Utilité de la juridiction supra-étatique subsidiaire	681
Conclusion générale. La fin des autarcies; le droit au-delà des territoires .	684
Index	693